

Point actualités Coronavirus Italie au 28 mars
FAM d'après informations SER / CAA de la zone

Résumé :

- **Secteur horticole : levée des restrictions de production et de commercialisation**
- **Secteur vinicole : propositions de la Coldiretti pour éviter la déstabilisation du marché**
- **Pêche : la ministre de l'agriculture a adressé un courrier au Commissaire européen afin de demander la mise en place d'une stratégie de soutien à la pêche et à l'aquaculture**
- **Distribution : la troisième semaine de mars confirme les tendances à l'œuvre depuis le début de la crise s'agissant des canaux de distribution et des produits achetés**

Texte :

- Secteur horticole : levée des restrictions de production et de commercialisation

Face à la crise dans laquelle le secteur horticole (100 000 salariés, 27 000 entreprises, plus de 2,5 Md€ de chiffre d'affaires en incluant les activités connexes, y compris la commercialisation) avait été plongé, le gouvernement a précisé que ce dernier n'était pas soumis aux restrictions d'activités. La foire aux questions publiée sur le site de la Présidence du Conseil a ainsi été modifiée comme suit :

"La vente de semences, de plantes et de fleurs ornementales, de plantes en pot, d'engrais, d'améliorants de sol et d'autres produits similaires est-elle autorisée ?

Oui, elle est autorisée, puisque l'art. 1, paragraphe 1, lettre f), du décret du 22 mars 2020 admet expressément la production, le transport et la commercialisation de "produits agricoles", permettant ainsi la vente, y compris au détail, de semences, plantes et fleurs ornementales, plantes en pot, engrais etc. En outre, cette activité s'inscrit dans les activités de production et commerciales spécifiquement inscrites à l'annexe 1 du même décret "cultures agricoles et production de produits d'origine animale", pour lesquelles la production et la commercialisation sont autorisées. Par conséquent, l'ouverture des points de vente de ces produits doit être considérée comme admise, mais en tout état de cause, elle doit être organisée de manière à assurer le strict respect de la réglementation sanitaire en vigueur."

- Secteur vinicole : propositions de la Coldiretti pour éviter la déstabilisation du marché

La Coldiretti, principale organisation agricole italienne, a présenté au gouvernement le plan de sauvegarde des vignobles avec lesquels, par distillation volontaire, il est prévu de retirer du marché au moins 3 millions d'hectolitres de vins génériques à transformer en alcool assainissant à usage sanitaire.

Le plan de Coldiretti prévoit également la vendange en vert sur au moins 30 000 hectares, pour une réduction d'au moins 3 millions d'hectolitres supplémentaires de production de vins de qualité afin d'éviter un excès d'approvisionnement, compte tenu des conséquences de la pandémie sur la consommation internationale.

La fermeture forcée de restaurants et de bars a également pesé sur le marché intérieur et compte tenu de l'état de crise, Coldiretti a demandé que des avantages fiscaux et de sécurité sociale spécifiques s'appliquent à toutes les entreprises agricoles opérant dans le secteur vitivinicole qui ont

subi des effets particulièrement négatifs pour l'urgence épidémiologique COVID -19, sans les limitations prévues par le décret "Cura Italia".

- Pêche : la ministre de l'agriculture a adressé un courrier au Commissaire européen afin de demander la mise en place d'une stratégie de soutien à la pêche et à l'aquaculture

Indiquant que le secteur est désormais quasiment totalement à l'arrêt, la ministre demande des réponses afin de faire face à la baisse du chiffre d'affaires, à la forte baisse des prix de vente des pêcheurs et à une baisse des ventes de plus de 50 % en aquaculture. Face à une telle situation, les mesures doivent absolument permettre de garantir la liquidité des entreprises pour assurer leur survie et leur emploi. Le relèvement du plafond des aides d'État au secteur est insuffisant. Les interventions mises en place au niveau européen doivent être intégrées et élargies pour que le cadre d'urgence s'adapte aux besoins des différents pays.

Il faut des solutions capables de répondre aux problèmes : activer les fonds de mutualisation avec un seuil d'intervention plus approprié au regard de la crise du secteur, prolonger l'arrêt temporaire en augmentant l'aide, augmenter l'aide au stockage à l'aquaculture et mettre en place des mesures en faveur de la commercialisation. Il est également urgent d'apporter les modifications ad hoc aux programmes opérationnels du FEAMP notamment : réviser et mobiliser les ressources nécessaires, suspendre ou reporter les délais de procédure.

Concernant la campagne imminente du thon rouge, la ministre indique qu'elle ne sait pas "ce qui se passera dans les prochaines semaines, mais il sera très important de pouvoir donner de la souplesse à la campagne de pêche, y compris en prévoyant des reports et adaptations de dates réglementaires et de délais".

- Distribution : la troisième semaine de mars confirme les tendances à l'œuvre depuis le début de la crise

Au cours de la semaine du lundi 16 mars au dimanche 22 mars, les ventes au détail de la grande distribution continuent à augmenter. Mais après trois semaines marquées par une augmentation à deux chiffres en raison la ruée vers les supermarchés, la valeur des ventes ralentit : +5,4 % par rapport à la même période de 2019. Les facteurs de ralentissement sont les suivants : nouvelles procédures d'entrée dans les magasins, qui limitent le débit pour assurer des distances de sécurité, montée continue des magasins de quartier, situés à proximité des habitations et permettant de limiter les trajets, restrictions gouvernementales qui interdisent la vente de produits non essentiels.

En termes de formats de distribution, tous produits confondus, la plus forte tendance est enregistrée dans les libres services (+40,8 %), dans les supermarchés (+18,5 %) et dans les magasins discount (+6,7 %). En les hypermarchés subissent une baisse de 12,2 %. La baisse des formats Cash & Carry, principal canal d'approvisionnement des clients professionnels et des opérateurs de la restauration hors domicile, se poursuit (-52,4%).

S'agissant du commerce en ligne, les ventes de produits de grande consommation ont augmenté de 142,3 % lors de la troisième semaine de mars, en hausse de 45 points par rapport à la semaine précédente.

Les ventes de produits alimentaires sont tirées :

- d'une part par un effet « stockage » : farine (+187 %), œufs (+54 %), lait UHT (+34 %), surgelés (+7 %), conserves à base de produits animaux (+32 %), beurre (+80 %), conserves à base de tomate (+51 %), pâtes (+23 %), riz (+38 %) et café (+22 %) ;

- d'autre part par un effet « je reste à la maison » : pizza surgelée (+46 %), vin (+12 %), bières (+11 %), charcuterie (+28 %), mozzarella (+45 %), saucisses de Francfort (+44 %), frites (+26 %), pâtes à tartiner (+61 %), crème glacée (+22 %).